


1	
UN PARC MERVEILLEUX A BETTEMBOURG	
2	<p>Depuis 1956, le parc merveilleux de Bettembourg représente une des majeures attractions touristique au Luxembourg. Autour du thème des contes de fée les plus populaires, des espaces de jeux variés et des enclos et enceintes pour animaux domestiques et exotiques font la joie des enfants (surtout – 10 ans) et de leur famille, dans un cadre de verdure boisée et richement fleurie !</p>
<p>Depuis fin 1997 la Fondation A.P.E.M.H. (association de parents d’enfants mentalement handicapés) gère des structures de formation et de travail pour 50 personnes porteuses d’un handicap mental : les Ateliers de Bettembourg, situées à Bettembourg, au Sud du Grand-Duché du Luxembourg.</p> <p>Depuis les destins de ces deux entités juridiques distinctes</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ SA « Parc Merveilleux » ▪ « APEMH Formation et Travail » & « APEMH société coopérative » sont étroitement liées !! <p>L’initiative de se lancer dans ce projet remonte au milieu des années 1990 puisqu’à ce moment la capacité maximale de l’atelier principal, situé à Bettange/Mess était atteinte en occupant presque 200 ouvriers avec un handicap mental,. La création d’une nouvelle structure s’imposait et l’opportunité de reprendre le PMB fin 1997 était saisie sur-le-champ.</p> <p>C’est ainsi que la Fondation APEMH a acquis bon nombre de parts de la SA Parc Merveilleux pour en être finalement l’actionnaire majoritaire.</p> <p>Avec une participation financière conjointe par le Ministère de la Famille et le Ministère du Travail et de l’Emploi, les investissements nécessaires ont pu se faire pour permettre la réalisation des infrastructures adaptées à une prise en charge professionnelle d’ouvriers défavorisés.</p> <p>L’atelier est officiellement reconnu par le gouvernement en tant que deuxième structure de travail protégée par le biais d’une convention signée avec le MTE.</p>	
3	<p><u>Exposé essayera de faire sortir à plusieurs niveaux</u></p> <p>comment ces deux entités distinctes (juridiques, objectifs, etc ..) se complètent justement par les différences qui les caractérisent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Juridiquement parlant : statut différent, objectifs, but lucratif/non-lucratif ▪ Infrastructurellement parlant : 2 entités distinctes (personnel, ,) ▪ financièrement parlant : comptabilité, facturation <p>et en font ressortir des bénéfices « secondaires » :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ au niveau du patrimoine culturel luxembourgeois ▪ au niveau de la création d’emplois au Luxembourg ▪ au niveau de la personne handicapée (valorisation , responsabilisation , ...)

<p>4</p> <p>5</p> <p>6</p>	<p><u>Le parc d'agrément et de loisirs – La SA « Parc Merveilleux »</u></p> <p>La création du PMB repose sur une initiative d'un paysagiste néerlandais qui organisait dans les années 50 les floralies à Mondorf-les-Bains à l'exemple du Parc de Plantation de Tilburg au Pays Bas.</p> <p>Ses idées et ses plans pour l'implantation d'un parc de contes de fées avaient éveillé un grand intérêt auprès des divers membres du conseil municipal de Bettembourg et ils ont soutenu le projet de l'ouverture d'un paradis d'enfants et amateurs de fleurs dans leur commune.</p> <p>Le 12 octobre 1955 a été fondé la société « Mosselter sàrl » avec 12 personnes privées comme membres fondateurs. La fête d'ouverture du Parc se déroulait le 17 mai 1956.</p> <p>Le 16 février 1960 une nouvelle société est fondée sous le nom de « Parc Merveilleux sa ».</p> <p>De nos jours, le Parc Merveilleux, d'ailleurs le seul parc d'agrément au Grand-Duché, fait partie des grandes attractions touristiques du Luxembourg et s'adresse de par son caractère familial à une très jeune clientèle et par son implantation en pleine forêt à des amateurs de ballades en pleine nature.</p> <p>Le nombre des visiteurs s'élève annuellement à +- 150.000 personnes en provenance du Luxembourg et de ses régions frontalières (Lorraine, Province de Luxembourg et / Sarre/Rhénanie) et ceci pour une durée d'ouverture d'avril en octobre.</p>
<p>7</p>	<p>Les attraits se situent à <u>différents niveaux</u> :</p> <p>D'une part il y a les manèges regroupant des mini-cars, un train miniature, un poney-express, les contes de fée avec leurs maisonnettes enchantées et leurs figures animées, les aires de jeu, le mini-golf, le shop souvenirs. (aspect ludique)</p> <p>De l'autre part le volet animalier a été considérablement élargi. C'est en effet dans le cadre d'un master plan mis au point par le vétérinaire et le président du Parc que les animaux sont regroupés selon leur continent d'origine dans des enclos spécialement conçus pour garantir à ses habitants des conditions similaires à leur milieu de vie naturel.</p> <p>On y retrouve entre autres aussi bien des wallabies, des émeus, des dingos, que des guanacos, des capibaras, voire des chacals, des pélicans ou des flamants.</p> <p>A côté des volières abritant des oiseaux exotiques et domestiques, les pavillons amazoniens – où on peut observer différentes espèces de singes, des crocodiles, des piranhas, des iguanes, des raies, des coatis, etc. - jouissent d'une grande popularité auprès des visiteurs. La réalisation d'une maison de Madagascar constitue le prochain challenge important.</p> <p>L'aspect conservateur joue un rôle prépondérant dans la conception de tous ces enclos ce qui se reflète d'ailleurs dans notre participation à maints programmes d'élevage et de conservation des espèces menacées.</p> <p>Ainsi, ces thèmes trouvent également leur place dans le programme de l'école zoologique où via une approche pédagogique et didactique, les enfants auront la possibilité d'élargir leurs connaissances en situation réelle par un contact quasi direct avec l'animal. (aspect didactique)</p>

	<p>La collaboration avec des artistes nationaux et étrangers ajoute une note culturelle supplémentaire à l'offre du parc; des expositions régulières se font tout au long de la saison touristique. (aspect culturel & artistique)</p> <p>C'est la commune de Bettembourg qui concède - en contre-partie d'un loyer fixe - à la société anonyme un droit de superficie sur l'ensemble d'un terrain de plus ou moins 25 hectares.</p> <p>(Dans le cadre de programmes quinquennaux destinés à subventionner les organisations touristiques, le Ministère du Tourisme soutient financièrement le Parc dans ses investissements au niveau de l'équipement et des infrastructures.</p> <p>Les autres recettes - visiteurs, restaurant, shop, jeux, dons et parrainages - suffisent plus ou moins pour subvenir au fonctionnement pendant la saison, les postes les plus importants étant naturellement les salaires des quelque 15 saisonniers, 4 ouvriers à plein temps et bon nombre d'étudiants.)</p> <p>Le parc d'agrément et de loisirs ainsi décrit est exploité par la S.A. Parc Merveilleux</p>
8	<p><u>Les ateliers de Bettembourg – « APEMH Formation et Travail » & « APEMH société coopérative »</u></p> <p>De par sa complémentarité aux structures existantes « Les Ateliers de Bettange-sur-Mess », le parc est depuis 1997 devenu un lieu de formation et de travail idéal, qui permet la mise en pratique d'une intégration socio-économique de personnes défavorisées dans le cadre d'une situation réelle en milieu de travail ordinaire.</p>
9	<p>Les ouvriers encadrés :</p> <p>Au stade actuel 50 ouvriers encadrés y suivent une formation sur mesure. La plupart d'entre eux vivent chez leurs parents, le reste est hébergé dans les foyers de vie de l'association.</p> <p>Pour être admis à l'APEMH, les candidats doivent suffire à plusieurs critères prédéfinis ; le diagnostic d'un handicap mental étant forcément une condition de base obligatoire.</p> <p>Après avoir passé les différentes étapes avant l'admission définitive (COR, enquête, SAPSE, EMPPS, liste d'attente, ...) le candidat débute en principe au Centre de Propédeutique Professionnelle à Bettange/Mess où il recevra une formation initiale. Ce centre pourra être considéré comme étant le tremplin/transition du système scolaire vers le milieu de travail. Ici, les jeunes bénéficient d'une prise en charge individualisée, les formateurs leurs transmettant les valeurs essentielles de la vie professionnelle.</p> <p>Le passage dans les différentes classes d'apprentissage étant terminé et un bilan d'évaluation et d'orientation étant dressé, un transfert vers le département le mieux adapté de l'atelier est organisé, compte tenu des capacités et des préférences du stagiaire mais aussi des disponibilités et des restrictions émises au niveau de l'institution.</p> <p>Une fois admis de façon définitive à l'atelier, le jeune ouvrier signe un contrat de travail à durée indéterminée. Ce contrat lui confère un salaire minimum garanti et se fonde sur le droit de travail applicable au Luxembourg. -> réf. loi du 12 septembre 2003</p>

	<p>L'équipe du Parc se caractérise par une certaine homogénéité au niveau de l'âge, la moyenne se situant à 27 ans avec 40 % de femmes face à 60 % d'hommes.</p> <p>Il est prévu d'y accueillir un maximum de 60 ouvriers</p>
10	<p>Le personnel encadrant</p> <p>L'encadrement des jeunes ouvriers est garanti par une équipe pluridisciplinaire et se compose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) l'équipe socio-éducative consistant en deux éducatrices, une éducatrice graduée et une pédagogue b) le personnel technique regroupant deux installateurs-sanitaires, deux jardiniers, un électricien, un peintre, un ½ cuisiniers, six gardiens d'animaux, 2 ouvriers non-qualifiés c) l'administration avec un comptable et un informaticien <p>L'overhead organisationnel et de direction est formé de deux éducateurs gradués et d'une psychologue (à temps partiel)</p> <p>Un des points forts majeurs dans l'organisation et la réalisation journalière des travaux est la complémentarité qui existe entre d'une part le savoir-faire des techniciens et d'autre part l'approche pédagogique des éducatrices. De par nos expériences vécues, ce système de collaboration en binômes s'est avéré très efficace dans la qualité du travail fourni.</p>
11	<p>La formation</p> <p>Le candidat admis au Parc vient de bénéficier d'abord de la <u>formation initiale</u> offerte au CPP de Bettange. Ce même centre se retrouve dans une forme similaire à Bettembourg : le candidat y fait également ses stages d'apprentissage auprès des différents «corps de métiers» représentés au Parc, sous le regard vigilant de l'éducatrice qui l'accompagne individuellement.</p> <p>Sont observés dans un premier temps surtout des paramètres d'ordre plus général ; lors des procédures d'admission une attention particulière est apportée aux compétences sociales, on s'intéresse ensuite aux facultés intellectuelles telles les techniques culturelles, l'orientation spatio-temporelle, la mémorisation, etc. du candidat. Celui-ci sera alors amené continuellement à s'adapter à la cadence de travail réelle des différents départements avec naturellement une évaluation parallèle de ses compétences professionnelles (possibilités de formation initiale et continue).</p> <p>Les supports pédagogiques et didactiques utilisés lors des exercices théoriques et pratiques se basent sur un système de pictogrammes – le système POINT – tout en y incluant les possibilités grandissantes qu'offrent les nouvelles technologies.</p> <p>Des fiches techniques y sont élaborées pour être appliquées de suite dans le travail journalier ; elles sont constamment mises à jour et garantissent par la même une formation professionnelle de qualité. Des exercices informatisés supportent ces apprentissages.</p> <p style="text-align: center;">(séquence vidéo)</p> <p>Le jeune stagiaire sera finalement orienté dans le domaine de travail le plus approprié, il y intègre dès lors un atelier bien défini tout en profitant d'une <u>formation continue</u> garantie par son nouveau technicien de référence.</p>

12 FINANCEMENT du PARC MERVEILLEUX

INVESTISSEMENTS

Convention avec le gouvernement concernant les investissements :

Soit avec le Ministère du Travail et de l'Emploi (50%)

Soit avec le Ministère de la famille et de l'intégration (80%)

Les contreparties resp. sont amenées par la Fondation APEMH

Investissement est prévu pour la restauration et le renouvellement du Parc
les infrastructures des Ateliers

LA Fondation APEMH a acquis la majorité des actions et les donne en contrepartie en gage au gouvernement comme garantie financière.

Dès 1998, un budget a été accordé pour le fonctionnement de la structure de Formation et de Travail de Bettembourg (reconnue comme 2^{ième} structure de travail et de formation) par le MTE. (A partir de 1999 un article budgétaire séparé est destiné aux ateliers du Parc).

COMPTABILISATION

2 comptabilités séparées :

1 comptabilité pour la gérance du Parc :

- ❖ frais courants de fonctionnement du Parc et du restaurant
- ❖ frais d'entretien
- ❖ frais d'acquisition des machines etc.
- ❖ salaires de tout le personnel saisonnier
- ❖ salaires des contrats indéterminés

- ❖ les recettes des visiteurs : prix d'entrée, restauration, souvenirs, manèges

2^{ième} comptabilité pour la gérance de l'Atelier :

- ❖ frais des travailleurs handicapés (vêtements prof., sécurité)
- ❖ salaires du personnel encadrant et encadré
- ❖ pro-ratisation des frais d'électricité et de chauffage

Facturation entre les 2 institutions :

Le Parc facture aux Ateliers une participation des frais d'électricité et de chauffage des locaux de l'atelier et de la cantine.

Les Ateliers facturent le travail exécuté au Parc à raison de 2 salaires pour 12 mois (équipe gardien d'animaux) et 3 salaires en plus lors de la saison (1.5 au service entretien et 1.5 au restaurant)

Les bénéfiques « secondaires » :

■ au niveau culturel :

- patrimoine culturel luxembourgeois est préserver , voire même développé,
- attraction touristique maintenue et développé

On peut d'ores et déjà constater que grâce à cette nouvelle structure de formation et de travail il fut possible d'agrandir sensiblement l'attraction du Parc Merveilleux non seulement par la réfection des anciennes infrastructures mais également par la réalisation de nouveaux projets.

■ au niveau économique :

- création d'emploi pour personnes handicapées et
- création d'emploi pour personnes non-handicapées

■ au niveau de la personne handicapée :

La création d'un atelier protégé dans le contexte d'un milieu économique ordinaire porte d'ailleurs ses fruits et sur un plan de la normalisation de ces jeunes ouvriers défavorisés et sur celui de leur intégration dans notre société.

normalisation des conditions de travail :

Le Parc Merveilleux constitue pour les travailleurs handicapés une structure de travail très proche sinon identique aux conditions de travail en milieu ordinaire et ils s'y comportent de la même façon
entourage normal – pendant l'ouverture du parc, l'insertion – le mélange avec la population « normale » - se fait de façon naturelle – les visiteurs viennent au parc pour y passer un moment agréable dans un centre de loisir et de récréation ; ils ne viennent pas parce que la structure emploie des personnes handicapées – d'ailleurs très souvent ils ne remarquent pas ! (ne font pas la différence...). Ce constat est souligné par ailleurs par la philosophie de l'APEMH qui est de ne pas faire de la publicité en misant partout sur le leitmotiv du handicap ce qui ajoute une valeur non négligeable à l'attrait du Parc pour notre clientèle.

C'est avant tout cet entourage normal qui semble plaire à la grande majorité des jeunes. Le contact direct avec les nombreux touristes y est pour quelque chose, ils se sentent valorisés.

insertion en milieu ordinaire

c'est une alternative intéressante au travail protégé classique en atelier protégé ou en CAT ; beaucoup de travailleurs handicapés des Ateliers de Bettange ne pourraient fonctionner au Parc Merveilleux, et vice versa, une bonne partie des ouvriers du Parc Merveilleux n'accepteraient pas un emploi aux Ateliers de Bettange.

Ils acceptent plus facilement une certaine discipline et le stress imposé par le cadre normalisé (exigences des visiteurs, heures d'ouverture, travail de saison et pendant les week-end, etc.).

Ils y développent un sens de la responsabilité plus grand que dans une structure protégée, même productive.

Possibilités de formation à de nouveaux métiers

des nouvelles possibilités de formation à des nouveaux travaux ont pu être offerts via des projets ESF : gardiens d'animaux (ce métier n'existait pas du tout au Luxembourg avant), restauration et service en salle, des procédures d'évaluation interne pour ces postes ont été aussi mis en place système de formation en alternance suivant le rythme des activités du Parc Merveilleux : travail et formation pratique pendant la saison (avril – octobre) et accent porté sur la formation et les pratiques professionnelles lors de la saison d'hiver

responsabilisation / participation

Les stagiaires et ouvriers handicapés développent un sens de responsabilité - inhabituel dans le handicap mental – en faisant la surveillance sur un manège, en nourrissant un pingouin devant du public, en servant un client au restaurant ou en fournissant tout simplement des informations à un visiteur.

Les fautes/erreurs peuvent avoir des conséquences fatales et visibles directement pour les ouvriers hand. et ils le savent (souffrances des animaux)

Evidemment la nature des travaux offerts semble plaire davantage à cause de leurs aspects innovateurs voire spectaculaires qu'on ne retrouve que rarement dans des CAT ordinaires. Cependant, même dans des domaines de travail plus courants comme p.ex. l'entretien on peut remarquer un sens du devoir exemplaire de la part des ouvriers.

Les salariés handicapés participent selon leurs capacités aux réunions où on explique les concepts et les projets mis en œuvre au Parc cet aussi les règles à observer : les ouvriers se sentent plus concernés et amènent même des propositions et des idées concernant l'organisation du travail

discipline

Cette responsabilisation propre se caractérise aussi par une discipline de travail étonnante et c'est d'ailleurs de leur propre initiative que des tournées pour les week-ends ont pu être organisées.

encadrement du personnel technique :

le travail en binôme personnel technique/éducateur (repris sur modèle des ateliers) fait que les gardiens d'animaux ont dû s'adapter au personnel handicapé aussi dans les consignes de travail : consignes claires et précises concernant les volumes, les horaires, la qualité de la nourriture à préparer par exemple ; une répartition du travail stricte s'impose (rythme d'alimentation des animaux , pas de double rations, etc . Ici aide aussi par la méthode de d'apprentissage formalisée et informatisée par pictogrammes POINT